

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 16 décembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DAE 355** Budget Participatif « Espaces de Travail Publics » - Subvention (82.000 euros) et convention avec la S.A.S STATION W.

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions d'investissement à un organisme dans le cadre de la mise en œuvre du projet du Budget Participatif « Espaces de travail Publics » et de l'autoriser à signer des conventions avec cet organisme ;

Vu l'avis du conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le projet de convention avec la S.A.S STATION W, dont le texte est joint à la présente délibération :

Article 2 : une subvention de 82.000 euros est attribuée à la S.A.S STATION W, domiciliée 14, rue Charles V, 75004 Paris (PARISASSOS : 194406)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**